



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 25 Février 2025

Délibération n° **2025-22 R**
Objet : **Ecole La Farandole,
Groupe Pasteur, Danse,
demande de subvention pour
un projet de séjour scolaire au
conseil départemental pour
l'année 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille
vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa
DEPEILLE, Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude
DOU, Monsieur Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis
GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice
RENOUF, Madame Annick BOUISSIÈRE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA,
Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert
PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :

Monsieur Vincent ESMIEU

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental des Hautes-Alpes participe
au financement de projet de séjour scolaire avec nuitée(s).

Pour l'année scolaire 2024/2025 l'école La Farandole organise un séjour randonnées contées avec une
nuit en refuge au Pas du Loup à St Martin de Queyrières.
Les élèves concernés sont dans les classes de Petite et Grande Section, soit 23 élèves.

Cette subvention est attribuée en fonctions des critères établis par le Conseil Départemental.

Il convient donc, par la présente, d'autoriser l'école La Farandole à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, d'un montant de 20 € par élève soit 460 € au total.

Madame le maire propose par ailleurs d'attribuer une subvention communale d'un montant équivalent, soit 460 €.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet pédagogique du séjour randonnées contées avec une nuit en refuge préparé par l'Ecole publique La Farandole, groupe Pasteur.

Madame Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** l'Ecole La Farandole, groupe pasteur à solliciter une subvention de 20 euros par élève auprès du département des Hautes-Alpes
- **Accorde** une subvention de 460 € au groupe scolaire La Farandole, groupe pasteur
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le 26 Février 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOD

